



## Groupe de travail NGAP 25 avril 2013

# Propositions de l'UNSSF

### 1. CONSULTATION

#### **Création d'une majoration pour ouverture de dossier**

La première consultation obstétricale ou gynécologique étant nettement plus longue

### 2. ECHOGRAPHIES

#### **Création des actes :**

- Échographie transcutanée du petit bassin [pelvis] féminin : KE 21,4
- Échographie du petit bassin [pelvis] féminin, par voie rectale et/ou vaginale KE 21,4
- **Alignement des tarifs** sur la CCAM

### 3. ACTES MULTIPLES AU COURS DE LA MEME SEANCE

Possibilité de coter le même jour et à tarif plein

- C + PNP (SF15/12/ 11.6/6)
- Surveillance de grossesse pathologique (SF9/12/15/17/22) + PNP

### 4. ACCOUCHEMENT

**Possibilité de coter le forfait SDC quel que soit le lieu de l'accouchement** (y compris à domicile)

L'impossibilité de coter le forfait SDC après un accouchement à domicile crée une inégalité entre les praticiens

### 5. FORFAITS DE SUITES DE COUCHES : SF 16 ET 12 OU SF 21 ET 17

- **Revaloriser les forfaits afin qu'ils restent supérieurs à C+C**

- **Préciser que le forfait est cotable même en l'absence de ou des enfants** (en cas d'hospitalisation ou de décès)

L'absence de l'enfant n'écourt pas la durée de la visite. L'examen de l'enfant est largement remplacé par l'espace de parole nécessaire pour soit préparer le retour et maintenir le lien, soit accompagner le deuil et organiser la prise en charge psychologique.

- **Prolonger le forfait jusqu'à J 12** afin de permettre une prise en charge au titre « maternité » de toutes les visites « Prado »

## **6. MAJORATION POUR LA PRISE EN CHARGE DES NOURRISSONS**

*Les consultations ou visites effectuées par le médecin généraliste conventionné à destination d'un enfant âgé de 0 à 24 mois inclus ouvrent droit, en sus des honoraires et, le cas échéant, des frais de déplacement, à une majoration, dénommée majoration nourrisson (MNO), lorsqu'elles comportent un interrogatoire, un examen complet, un entretien de conclusions avec la conduite à tenir, les prescriptions préventives ou thérapeutiques ou d'examen complémentaires éventuels et qu'elles donnent lieu à une mise à jour du carnet de santé de l'enfant.*

**Extension de la MNO aux sages-femmes**, le contenu décrit étant celui de nos consultations

## **7. SEANCES POSTNATALES**

- **revalorisation du SP à 19.60€**
- **possibilité de le coter en groupe jusqu'à 3 femmes** (cohérence avec le travail de PNP anténatal)
- création d'une séance individuelle post natale SP2
- cet acte étant dans la continuité de la préparation à la naissance et à la parentalité, alignement progressif des tarifs en postnatal sur les tarifs en anténatal

## **8. ACTES DONNANT LIEU A PRISE EN CHARGE OU REMBOURSEMENT (art 5 de la NGAP)**

Seuls peuvent être pris en charge ou remboursés par les caisses d'Assurance Maladie (...)

c) les actes effectués personnellement par un auxiliaire médical, sous réserve qu'ils aient fait l'objet d'une prescription écrite qualitative et quantitative et qu'ils soient de sa compétence.

Afin d'éviter toute interprétation litigieuse lors d'une prescription (IDE, MK ou transport), nous demandons que soit précisé : prescription médicale (médecin ou sage-femme)

**Nous demandons la possibilité de prescrire**, dans le cadre de nos compétences, **des actes de MK ou un transport.**